Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251217-2025CM17DEC08-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

N°2025-CM17DEC-08

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : Tarifs municipaux 2026 - ALSH, périscolaire, jeunesse, *complément à la délibération n°2025CM27NOV09*

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 11 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. David GEFFROY M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO, M. Serge CERVA-PEDRIN

Pouvoir remis :

M. André ROSNARHO-LE NORCY à Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Vincent COQUET à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Nicole ROUVET à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à M. Eric CORFMAT, Mme Marie-Annick LE FALHER à M. Lionel FROMAGE, Mme Sylvie LE CHEVILLER à M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC à M. Olivier SUFFICE

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 16 – Pouvoirs : 9 – Votants : 25

Secrétaire de séance : M. Julian EVENO

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'elle a acté les tarifs 2026, pour les services périscolaire, ALSH 3/12 ans et Jeunesse (délibération n°2025CM27NOV09).

Elle rapporte que, dans ladite délibération, des tarifs relatifs au service ALSH 12/17 ans ne figurent pas ; ceux-ci avaient été proposés par les commissions « Famille - Vie Scolaire - EVS » et Finances – Prospectives – Affaires Générales » qui avaient validé l'option de réduction de 50 % des tarifs appliqués en 2025.

De ce fait, Madame le Maire propose de venir compléter cette grille tarifaire, comme suit :

- **Service ALSH 12/17 ans :**

QUOTIENT FAMILIAL	½ journée sans prestation	journée sans repas sans prestation	½ journée avec prestation	journée sans repas avec prestation
QF A	2,00 €	3,90 €	4,01 €	7,80 €
QF B	2,28 €	4,46 €	4,57 €	8,91 €
QF C	2,56 €	5,01 €	5,12 €	10,03 €
QF D	2,84 €	5,57 €	5,68 €	11,14 €
QF E	3,29 €	6,40 €	6,58 €	12,81 €
QF F	3,56 €	6,96 €	7,12 €	13,92 €
QF G	4,12 €	8,08€	8,25 €	16,16 €
Tarif EPSMS	2,00 €	3,90 €	4,01 €	7,80 €
Extérieur (hors commune)	4,37 €	8,64 €	8,73 €	17,27 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251217-2025CM17DEC08-DE

Cotisation annuelle	15,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Famille - Vie Scolaire - EVS », réunie le 12 novembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les propositions de tarification modulée au quotient familial pour le service ALSH 12/17 ans à compter du 1er janvier 2026, telles que présentées ci-dessus ;

Article 2 : DIT que cette décision vient compléter la délibération n°2025CM27NOV09, portant sur le même objet ;

Article 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP * 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. Julian EVENO